

© Compte-rendu des délibérations séance du 23/06/2011. ©

L'an 2011 et le 23 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de huit (7) dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMOTTE Jacky Maire.

Présents : M. DELAMOTTE Jacky, Maire, Mmes : DODDS Jennifer, JOLY Thérèse, MM : DARGENT Hervé, HEINDEL Michel, GRUJARD Marc, DIDIER Gilles

Excusés : Mr CEVALTE Jérôme
Mr MARCHAL Patrick qui a donné procuration à Mr DELAMOTTE

Votants : 8

Date de la convocation : 18/06/2011

Date d'affichage : 18/06/2011

Secrétaire : Elue à l'unanimité : DODDS Jennifer

1 - CHARTE NATURA 2000

Mlle Cécile TRAGIN, agent de la Communauté de Communes des Marches de Lorraine chargée de la mise en place de la Charte Natura 2000 a accepté de la présenter aux membres du CM.

Après en avoir pris connaissance, le CM décide à l'unanimité d'inscrire l'ensemble de la forêt communale dans la Charte Natura 2000 pour une période de 5 ans renouvelable. Cet engagement permettra l'exonération de la taxe foncière non bâtie.

Le conseil envisage également de signer un contrat de réhabilitation de la mare située dans la parcelle 30.

2 – RAPPORTS SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire donne lecture de ses rapports établis sur le service de l'eau et sur le service de l'assainissement pour l'année 2009.

3 – DEMANDE LOCATION-VENTE DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du CM de la lettre de Mr Nicolas MORIGOT de Vittel du 01 juin 2011 qui souhaite créer son entreprise dans la commune et s'installer dans l'ancien presbytère.

Dans un premier temps, il souhaite louer durant 2 ans le bâtiment en contrat vente à raison de 2 000 €/ an et l'acheter au prix de 45 000 € à l'issue de cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime que le prix proposé est trop bas et autorise le Maire à poursuivre les négociations et à se renseigner sur un projet de vente de ce type.

4 - SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire informe le conseil sur le projet de schéma départemental de coopération Intercommunale dans le département des Vosges présenté par Monsieur le Préfet des Vosges qui nous demande de nous prononcer expressément sur les propositions de modification du périmètre de l'intercommunalité qui nous concerne et ce, dans le délai de 3 mois soit avant le 17 aout 2011.

Dans le projet de schéma qui concerne notre 'CC de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny' Il est proposé :

- 1- d'incorporer dans le périmètre de celle-ci, quatre (4) nouvelles Communes actuellement en zone blanche. St OUEN LES PAREY, GEMMELAI COURT, DOMEVRE SOUS MONTFORT, BAZOILLES ET MENIL.
- 2- Le retrait de NORROY SUR VAIR pour l'intégrer à la 'CCVC'.

Après avoir entendu les explications du Maire, le C.M. émet les avis suivants :

Sur la proposition de retrait de la Commune de NORROY SUR VAIR, deux possibilités s'offre à celle-ci :

- 1 - Soit le C.M. de NORROY SUR VAIR souhaite majoritairement rejoindre la 'CCVC'.
- 2 - Soit le C.M. de NORROY SUR VAIR souhaite majoritairement rester intégré au périmètre de la 'C.C.B.'

Quelque soit la possibilité retenue par le C.M de NORROY SUR VAIR, le C.M. de SAUVILLE se prononce de façon identique à celui-ci dans le respect de la souveraineté du choix d'un C.M.

Sur la proposition d'intégration des 4 nouvelles communes situées en zone blanche, ST OUEN LES PAREY, GEMMELAINCOURT, DOMEVRE SOUS MONTFORT, BAZOILES ET MENIL.

Le C.M de SAUVILLE accueille favorablement le projet de schéma départemental de coopération Intercommunales présenté par Monsieur le Préfet si les C.M des communes concernées sont favorables à intégrer le nouveau périmètre.

Cas des communes qui avaient antérieurement au projet délibéré pour être rattachées à la 'CCB' et dont Monsieur le Préfet a refusé l'adhésion, soit parce que celle-ci risquait d'enclaver une autre commune soit leur demande était trop proche du projet initié par Monsieur le Préfet, soit la continuité territoriale n'était pas assurée.

Cas de la commune isolée de ROBECOURT :

Mme le Maire et son C.M. en début d'année ont invité les présidents des Com.com. de Bulgnéville et des Marches de Lorraine à venir s'exprimer devant le C.M. de ROBECOURT. A l'issue de ces réunions le C.M. de ROBECOURT a décidé d'opter pour une adhésion à la 'CCB'.

Le C.M. de SAUVILLE se prononce pour une modification du projet de périmètre de la 'CCB' proposé par Monsieur le Préfet en y intégrant la commune de ROBECOURT si le C.M. maintien son souhait d'intégrer la 'CCB'

Cas des communes de SURIAUVILLE et CRAINVILLIERS :

Il est rappelé que le C.M. de SURIAUVILLE par délibération du 10 juin 2009 avait sollicité à l'unanimité son rattachement à la 'CCB'.

Le Conseil de Communauté s'était prononcé favorablement pour son entrée dans le périmètre de la 'CCB' le 11 juin 2009.

Le 14 octobre 2009 Monsieur le Préfet refusait de prononcer l'adhésion de SURIAUVILLE à la 'CCB' au motif dicit « que cette redéfinition du périmètre de la CCB, loin de s'appuyer sur le principe de la continuité territoriale, risquait de placer CRAINVILLIERS et ST OUEN LES PAREY dans une position enclavée »

A ce jour le projet de schéma départemental proposant l'adhésion de ST OUEN LES PAREY à la 'CCB' l'argument d'enclavement développé antérieurement par Monsieur le Préfet ne tien plus, de même que pour CRAINVILLIERS. En ce qui concerne cette commune, celle-ci se voit offrir trois (3) possibilités et ne peut donc se dire « enclavée » d'adhérer, soit à la 'CCB' comme elle en avait déjà émis le désir au paravent, soit de rejoindre la 'CC des Marches de Lorraine' ou encore la 'CC de Monthureux sur Saône'.

Le C.M. de SAUVILLE après en avoir délibéré émet le souhait par 7 voies pour et 1 abstention (Michel HEINDEL) que les choix exprimés majoritairement par les différents C.M. soient les choix que retienne Monsieur le Préfet.

5 – PROBLEME SUR PRISE EN CHARGE RECETTES FORESTIERES 2010

Différentes erreurs de prise en charge des recettes de l'exercice 2010 sont apparues sur les restes à encaisser édités par la Trésorerie. Il s'avère après vérification que 2 ventes de bois ont été prises en charge 2 fois dans le budget annexe de la forêt.

Ainsi, il faudra envisager l'annulation de vente, soit 26 883 € pour les ventes : UBC = 2 238,04 € et Plubel = 24 644 €.

Le CM sera appelé à voter des crédits à l'article 673 = annulation de titres sur exercices antérieurs et trouver une contre partie. La décision sera prise au cours d'une prochaine réunion.

6 – ADHESIONS ET RETRAIT DE COLLECTIVITES AU SDANC

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'adhésion des communes de Damblain, Dombasle en Xaintois, Ferdrupt, Rollainville, Vaudoncourt et le SIVOM de Grand, et le retrait de Trampot

7 – LOYERS

L'appartement situé au 1^{er} étage est vacant à ce jour. Le prix des loyers semblent empêcher les locations : 485 € le 1^{er} étage et 390 € pour le rez de chaussée. Monsieur le Maire demande au CM de se prononcer sur ces prix. A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent de baisser les loyers de 35 €/mois à compter du 01 juillet, de ne plus les indexer dans l'immédiat et demande au Maire d'envisager un diagnostic énergétique.

8 – AGENT D'ENTRETIEN MENAGE

Monsieur le Maire informe le CM de la démission de Mme Sylvie OTT, adjoint technique 2^e classe qui sera radiée des effectifs le 02 juillet. Mme Evelynne THIRION a été embauchée pour la remplacer.

9 – DIVERS

* Le Département a accordé à la commune deux subventions :

* 709 € pour la borne fontaine

* 36 247 € pour les travaux de la route de Villotte.

L'appel d'offres est en cours. La date de remise des plis est fixée au 02 juillet. 6 entreprises ont retiré un dossier de consultation.

* Les dernières ventes de bois se sont déroulées ainsi :

22 mars à Monthureux le Sec = 40 462 €

Vente de gré à gré : sapins coupe 39 = 11 100 €

07 juin à Monthureux le Sec = 1 200 €

21 juin à Gérardmer = chiffre non connu

L'ONF a fait une proposition de contrat d'approvisionnement pour le bois de trituration

* 14 JUILLET

La commune fournira les lots pour la loterie des dames à partir de 16 ans, présentes sur place. Le feu d'artifice sera tiré au lieu habituel par Mr Philippe VENDANGEOT ;

Le COFAS animera à partir de 15 heures : tir à la carabine, chamboule-tout, pêche à la ligne, courses en sac, concours de quilles

Repas barbecue – bal après les feux d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures